DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260708-D20260061-DE

Conseil Municipal du mercredi 8 juillet 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0061

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, BASINKO REGINENSI Alice, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Noëmie, MELL Yvan, OMNES Emilie, PICHON Nathalie SANTIER Julie.
Absents :	MORE Virgile
Procurations	BRETON Joseph donne procuration à LE CALVEZ Maryline.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	1er juillet 2026
Secrétaire de séance :	OMNES Emilie

OBJET : Désignation des représentants à l'association BRUDED

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela l'association met en réseau des collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives en matière de développement durable notamment dans le domaine de la revitalisation de centres bourgs. La commune est adhérente depuis 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De désigner Madame Julie Santier pour représenter la commune à l'association BRUDED et Mr Philippe Adam comme délégué suppléant.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion.

Le Secrétaire de séance, Emilie OMNES

Le Maire, Philippe ADAM

Omnes

MAIRIE DE PLOUEGAT-MOYSAN 29-N

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.